



Genève, le 22 juin 2016

Rapport d'activité 2015-2016

(1^{er} juin 2015 - 31 mai 2016)

1. Bases légales de la commission

- Vu la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCof - A 2 20);
- vu le règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCof - A 2 20.01);
- vu les articles 16A et 16B de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987 (LaLCR - H 1 05).

2. Compétences légales de la commission

C'est M. Luc Barthassat, Conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), qui préside les séances du Conseil du transport privé professionnel de marchandises (CTPPM). Suite à sa création, le président a procédé à l'exhortation des membres du CTPPM, qui sont nommés pour la période du 3 juillet 2015 au 31 mai 2018.

Le CTPPM est associé aux travaux stratégiques liés au domaine de la mobilité ayant des implications sur le domaine du transport privé professionnel de marchandises. Il émet un avis à la demande du département ou formule des propositions sur les questions importantes intéressant le domaine de la circulation ou du stationnement des véhicules de transport privé professionnel de marchandises. Le CTPPM est consultée pour tout chantier d'importance touchant le réseau routier.

3. Activités de la commission

La commission a tenu 4 séances plénières. Elle a abordé les thèmes suivants :

- Circulation des autocars et utilisation des voies réservées.
- Approvisionnement des chantiers.
- Cases interdites au parage (cases livraison).
- Pont de Sous-Moulin.
- Retour sur la conférence sur l'auto partage professionnelle du 9 novembre 2015.
- Présentation de la Plateforme Chantiers et Mobilité (PCM).
- Collecte des déchets : question de la circulation la nuit.

- Macarons multizones "plus" à destination des professionnels : résultats de l'enquête satisfaction auprès des entreprises et recommandations pour une évolution future.

4. Secrétariat de la commission

Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture.
Secrétaire général adjoint chargé des transports

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- mise à jour des membres de la commission;
- tenue de la liste de présence des membres permanents;
- envois des convocations;
- prises et envois des procès-verbaux;
- paiement des jetons de présence (effectué par la Direction générale des transports).

5. Frais de la commission

- a) Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)
Frs 65.- par heure
- b) Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)
NEANT
- c) Remboursement de frais (art. 28 RCOF)
NEANT



Luc Barthassat
Le Président



Genève, le **10 JUIL. 2017**

Rapport d'activité 2016-2017

(1^{er} juin 2016 - 31 mai 2017)

1. Bases légales de la commission

- Vu la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCof - A 2 20);
- vu le règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCof - A 2 20.01);
- vu les articles 16A et 16B de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987 (LaLCR - H 1 05).

2. Compétences légales de la commission

C'est M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), qui préside les séances du Conseil du transport privé professionnel de marchandises (CTPPM). Suite à sa création, le président a procédé à l'exhortation des membres du CTPPM, qui sont nommés pour la période du 3 juillet 2015 au 31 mai 2018.

Le CTPPM est associé aux travaux stratégiques liés au domaine de la mobilité ayant des implications pour le transport privé professionnel de marchandises. Il émet un avis à la demande du département ou formule des propositions sur les questions importantes intéressant le domaine de la circulation ou du stationnement des véhicules de transport privé professionnel de marchandises. Le CTPPM est consulté pour tout chantier d'importance touchant le réseau routier.

3. Activités de la commission

La commission a tenu **3** séances plénières. Elle a abordé les thèmes suivants :

- Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE – H 1 21), du 5 juin 2016.
- Traversée du lac (bouclage autoroutier et rôle de la TLac).
- Audition du WWF sur la logistique urbaine.
- Contrôle du stationnement des véhicules professionnels : intervention de la Fondation des parkings (FdP).
- Chargement et déchargement pour les professionnels (en présence de la FdP) : équipement de bornes indiquant la durée de stationnement sur les cases livraisons (exemple de Carouge).

- Modification de certaines cases livraison pour les dédier au parcage des camions - allongement des cases.
- Directive en matière de contrôle du stationnement pour les professionnels : améliorations.
- Circulation des autocars dans les voies réservées aux bus.
- Plan d'action marchandises : 1ères propositions.
- Présentation du Guide plan de mobilité à destination des entreprises.

4. Secrétariat de la commission

Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture.
Secrétaire général adjoint chargé des transports

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- mise à jour des membres de la commission;
- tenue de la liste de présence des membres permanents;
- envois des convocations;
- prises et envois des procès-verbaux;
- paiement des jetons de présence (effectué par la Direction générale des transports).

5. Frais de la commission

- a) Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)
Frs 65.- par heure
- b) Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)
NEANT
- c) Remboursement de frais (art. 28 RCOF)
NEANT



Luc Barthassat
Le Président